

5, avenue Collignon

31200 Toulouse

toulouse@fubicy.org

Le 27 Octobre 2016



Remarques sur le projet de requalification de la place du Salin

Dans l'optique de favoriser le déplacement des cyclistes et des piétons et de leur attribuer un espace public quantitativement et qualitativement revalorisé, voici les remarques de l'association 2 pieds 2 roues sur les éléments du projet tels qu'ils apparaissent dans le diaporama présenté en réunion publique le 26 septembre dernier.

Plan de circulation

La Place du salin est l'entrée sud de l'hyper-centre, à l'intérieur de la ceinture des boulevards. Elle est située aujourd'hui en zone 30, même si beaucoup d'usagers de la chaussée l'ignorent car peu d'éléments le rappelle. Il n'est plus question d'inciter les automobilistes à gagner l'hyper centre avec leur véhicule, d'autant qu'un parking de 454 places (parking St Michel) permet d'éviter d'entrer dans le coeur de la ville, **ce n'est pas un axe structurant pour les voitures.**

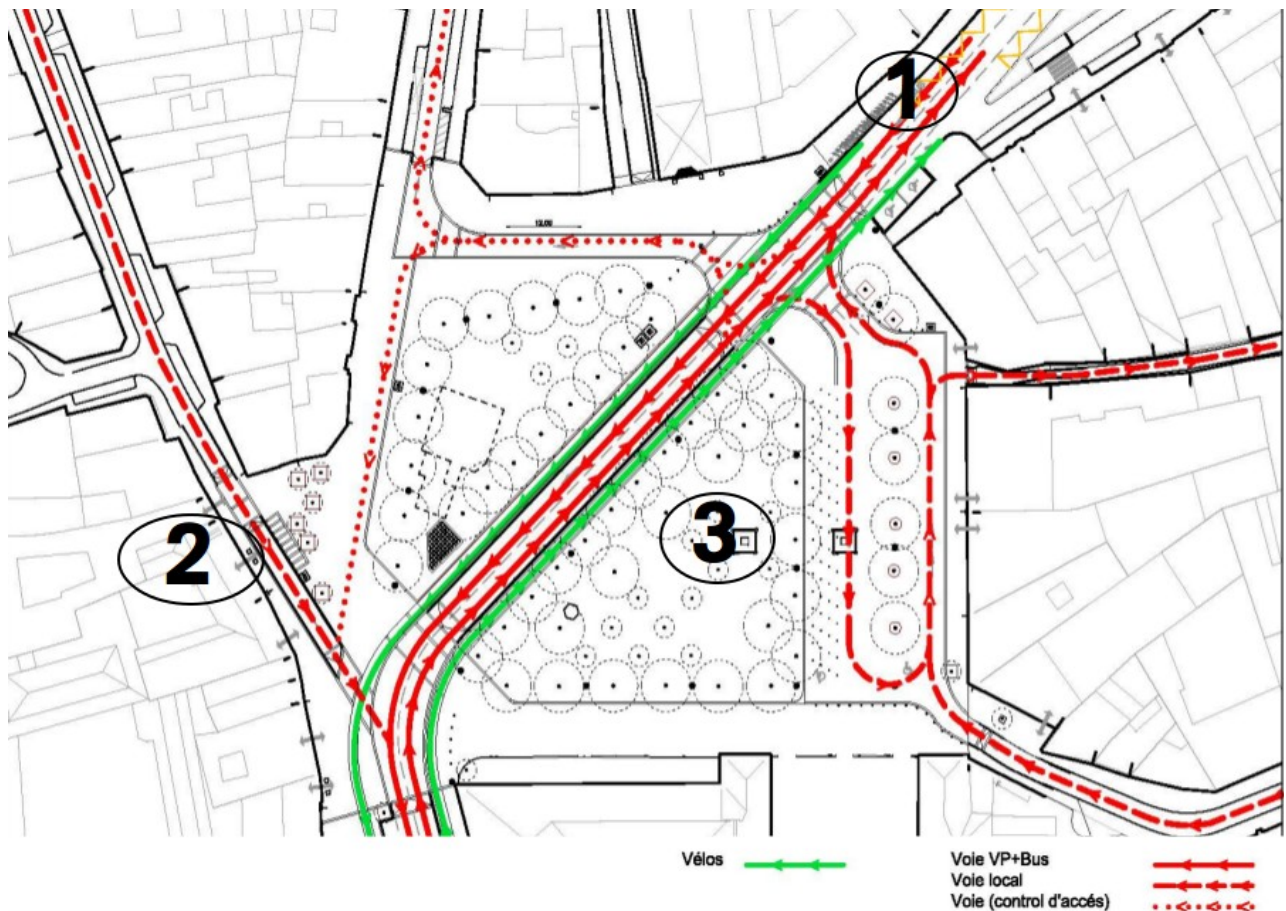
Le réseau de transport en commun y est revanche assez dense, on est proche d'un nœud avec le métro tout proche pour gagner le centre ville, le tramway et les lignes de bus 1, 12, 52, 92 Des bus passent sur l'axe traversant la place (ligne 12 et navette centre-ville).

Coté piétons c'est un lieu de passage mais aussi de vie avec les activités de la place, le palais de justice, les commerces autour de la place et dans les rues adjacentes.

A vélo c'est un axe structurant très important puisque c'est l'entrée sud de la ville depuis l'axe rue St Michel mais aussi depuis le pont St Michel et le sud-ouest de la rive gauche et le sud-est depuis le Grand-Rond.

NB : sur la carte page 22 (plan de circulation actuel) il est à noter une erreur. Il n'y a pas de voitures pouvant arriver par le

nord rue du Languedoc, c'est aujourd'hui une voie de bus vélo. La circulation n'est ouverte aux voitures qu'à partir de la place.



Remarques sur le plan de circulation :

1 : **ouverture de la rue Languedoc aux voitures depuis le nord.** Si cela n'est pas une erreur (remarque précédente) il semble très préjudiciable d'ouvrir de nouveaux cheminements aux voitures dans l'hypercentre au risque de créer de nouveaux transits et une augmentation du trafic, ce qui va contre l'esprit de la requalification de cette place et du centre ville dans son ensemble. En revanche la sortie de la poche de stationnement est interdite vers St Michel ce qui est une bonne chose.

→ **ne pas ouvrir la rue du Languedoc sens nord sud aux voitures et maintenir la voie bus-vélo actuelle.**

2 : la rue de Fonderie est aujourd'hui un axe de transit en provenance d'Esquirol et du centre, ne pas modifier le plan de circulation en amont ne permettra pas d'en faire une voie locale.

→ **empêcher le transit Esquirol – Place du salin par la rue de Fonderie en inversant le sens de circulation dans une partie de cette rue**

3 : disparition des voies de bus-vélo. Ces voies sont un vrai confort pour faciliter les TC et le vélo. Leur disparition est peu compréhensible alors même qu'elles existent en amont et en aval.

→ ***maintien des voies de bus-vélo actuelles***

L'aménagement de la place

Remarques générales :

Aucune traversée piétonne n'est prévue ou représentée. Si la zone 30 permet théoriquement de traverser n'importe où sans marquage, cela n'est pas compatible et cohérent avec la place du Parlement et la rue du Languedoc où les passages piétons sont matérialisés. De plus les bordures empêchent la traversée de la chaussée centrale.

→ ***mettre la chaussée centrale et les extrémités des rues adjacentes au même niveau que la place pour faciliter les traversées (PMR en particulier) et pour un espace plus apaisé dans sa perception***

→ ***matérialiser des passages piétons tous les 50m et à chaque rue adjacentes***

Le stationnement sauvage devra être clairement interdit, empêché et verbalisé sur les espaces piétons et cyclistes sans entraver le passage de ces derniers.

Aucun emplacement de stationnement vélo n'est prévu,

→ ***il faut en répartir sur la place en privilégiant les lieux d'activités.***

Remarques sur les aménagements de la place



1- les pistes cyclables à hauteur du trottoir sont une perte de qualité par rapport à aujourd'hui où la situation est très bonne :

- plus faible largeur empêchant tout dépassement entre vélos
- risque important d'encombrements de la piste lors des jours de marché, de distribution de repas et par la présence de piétons
- message brouillé pour les cyclistes : on leur interdit le trottoir mais on les met dessus plutôt que sur la chaussée
- risque de stationnement de véhicules

→ *2p2r demande le maintien des voies bus vélo*

→ *si malheureusement les voies de bus vélo sont supprimées, une bande cyclable de bonne largeur (1,5m) sera créée sur la chaussée et non sur le trottoir.*

2 : sens nord-sud, la piste cyclable se déporte vers l'ouest sans raison puis est à hauteur du trottoir entre l'espace piéton et les emplacements livraisons, avec les inconvénients suivants :

- risques de conflits vélo-piétons, ceux-ci allant naturellement au plus court pour aller de la Place de Parlement vers la rue du Languedoc, il marcheront sur la piste
- risque de danger à la traversée de la rue de la Fonderie : les automobilistes ne verront pas les cyclistes sur cette piste car ils cherchent du regard les véhicules sur chaussée et non ceux sur la piste décalée, de plus ils marqueront leur « cédez le passage » en étant stockés sur la traversée de la piste, bloquant le passage

des cyclistes. (cf cahier des recommandations de Toulouse Métropole)

- plus au sud les livreurs se serviront de la piste pour stocker leurs marchandises ou manœuvrer leur haillon par exemple.

→ **2p2r demande une bande cyclable de bonne largeur (1,5m) le long de la chaussée, qui se prolongera place du Parlement où les aires livraisons seront à droite de cette bande. Une sur-largeur sera créée pour les ouvertures de portières.**

NB : les stationnements présentés en bas de la planche sont absents des autres planches projet, leur maintien semble être une erreur.

3 - le **contrôle d'accès vers la rue Pharaon** est trop proche de la bande cyclable. Les véhicules qui attendent l'ouverture des plots vont bloquer la bande cyclable.

→ **déplacer la contrôle d'accès vers l'ouest**

4- la **partie ouest de la place est interdite aux véhicules à moteur** à l'aide de potelets. D'autres planches indiquent la présence de voies à cet endroit. **Cette configuration sans voie de circulation en évidemment préférable** et met en valeur ce côté de la place.

5- Cette **poche de stationnement encore présente est une contrainte**. L'harmonie de la place s'en trouve pénalisée.

→ **La rangée la plus à l'ouest pourrait être supprimée et ne serait conservées que les 2 rangées à l'est. Ces 2 rangées pourraient proposer un stationnement en épi en marche arrière** (comme avenue des Minimes) afin d'éviter qu'en reculant pour quitter le stationnement les automobilistes ne renversent piétons et cyclistes. Ce lieu pourrait également accueillir le parking moto du 6 et la station VéloToulouse du 7.

6- le **stationnement moto est particulièrement mal placé** alors que ce côté de la place est particulièrement mis en valeur.

→ **le déplacer dans la poche de stationnement à l'est.**

7- la **station VéloToulouse semble gênante sur un trottoir.**

→ **là déplacer en remplacement de la rangée de stationnement supprimée à l'est de la place.**